



Gros litige avec agence immobiliere

Par **MARIEFLO**, le **01/09/2010** à **17:58**

Bonjour, j'étais en location dans un appartement depuis septembre 2006, j'ai quitté ce logement en MAI 2010. L'agence immobiliere aupres de laquelle nous reglons nos loyers en debut de mois comme il se doit nous reclame les taxes d'ordures menageres ainsi que des factures pour l'entretiens d'une porte de garage, nous leur avons repondu (courrier envoye en mai 2009) que nous ne refusions pas de regler ces sommes mais que nous souhaitions les justificatifs. Nous sommes toujours en attente des documents. De ce fait, l'agence se paye les factures sur le montant de nos loyers et donc nous renvoie des courriers comme quoi nous n'avons pas payer la totalité des loyers!!! Aujourd'hui l'agence nous reclame toujours les loyers "impayés", en plus nous met des penalités de retard et a mis notre dossier dans les mains d'un huissier de justice!! quels sont nos droits?? L'agence immobiliere a-t-elle le droit de prelever des factures sur des loyers? A-t-elle le droit de ne pas me donner de justificatifs? Merci d'avance de vos reponses cordialement

Par **aliren27**, le **02/09/2010** à **11:16**

Bonjour, j'étais en location dans un appartement depuis septembre 2006, j'ai quitté ce logement en MAI 2010. [citation]courrier envoye en mai 2009[/citation] De ce fait, l'agence se paye les factures sur le montant de nos loyers [citation]Une précision, vous payer encore des loyers ???? ou vous parlez du DG; Soyez plus précis pour une réponse fiable. Cordialement Aline